

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 26 juin 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/313

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 24 juin 2023 de Monsieur SINA Gérald tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue d'un déménagement rue Saint Esprit,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner un véhicule sur la voie publique afin de procéder à un déménagement au n° 18 rue Saint Esprit, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Pendant la durée des opérations, la rue Saint Esprit sera fermée à la circulation à partir du croisement avec la RD97 (*stationnement du véhicule uniquement lors des opérations de chargement ou de déchargement*).

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le samedi 2023 de 8h à 17h. ***En raison de la fête des Terrasses qui impliquera la fermeture de la première partie de la Grande Rue, la rue Saint Esprit devra impérativement être ré ouverte à la circulation au plus tard à 17h (AM n° 2023/290).***

Article 3:

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 26 juin 2023

Le Maire,
Fernand BRUN

